



Saint Gilles les Hauts, le 11 décembre 2009

14 Impasse Joakis 97435 St-Gilles les Hauts  
Mail : [ndp.reunion@wanadoo.fr](mailto:ndp.reunion@wanadoo.fr)  
Web : [naturedecouverteetpartage.com](http://naturedecouverteetpartage.com)  
GSM : 06 92 60 58 66

Madame Huguette BELLO  
**Maire de la Commune de Saint-Paul**  
14 place Sarda Garriga BP 44  
97861 SAINT PAUL CEDEX

- Nos réf : 09NDP020  
- Vos réf :

**Objet :** Projet de référencement et de mise en valeur des sites de loisirs de pleine nature de la commune. Projet Développement Durable et Agenda 21

Madame la députée maire,

Le potentiel de la commune de Saint-Paul en matière de loisirs de pleine nature est d'une grande richesse.

Véritable patrimoine sportif mais aussi économique, social et culturel, les très nombreux sites de la commune où se pratique une grande variété de disciplines sont malheureusement très peu connus de la majorité des Saint-Paulois.

Pourtant lorsque l'on parle en 2009 de sports de pleine nature à Saint-Paul ce sont des milliers de personnes qui sont concernées.

Dans toutes les disciplines il existe des clubs saint-paulois, ainsi que des professionnels qui tout au long de l'année encadrent les réunionnais et les touristes.

L'Education Nationale est également partie prenante. En escalade par exemple, sur le seul collège Antoine Soubou, 32 classes, soit 850 élèves, pratiquent ce sport sur le mur artificiel du Gymnase.

Soit 10 séances de 2 heures, ce qui représente 17 000 heures de pratique par an.

D'autres établissements de la commune font de même sur d'autres murs et tous organisent des sorties sur les sites naturels de Saint-Paul : la falaise des Gaillards, de Paille en Queue, des Aigrettes, du Cap Lahoussaye etc.

Qui aujourd'hui sur la commune en dehors des personnes directement concernées, connaît l'ampleur de cette pratique et les 9 falaises équipées de Saint-Paul ?

C'est probablement ce déficit de connaissance, d'appropriation et donc de gestion qui nous amène à un autre constat plus alarmant sur lequel nous souhaitons vous sensibiliser : dans certains domaines nous observons aujourd'hui une forte dégradation du patrimoine de la commune (randonnée pédestre, escalade, canyoning, tube de lave). Certains sites non référencés se meurent peu à peu et risquent à moyen terme de disparaître alors que d'autres plus ou moins fréquentés mais non-entretenus se dégradent et perdent en qualité.

---

**NATURE, DECOUVERTE ET PARTAGE**

Association loi 1901

Déclarée en Préfecture le 13 février 2001

N° 9744003087

Les membres de notre association connaissent parfaitement les sites en question.

Yvon Lucas connaît dans les moindres détails les «chemins longtemps» et leurs nombreux vestiges culturels oubliés.

J'ai moi-même en 1989 équipé les premiers sites d'escalade et de canyoning de la commune inaugurant au passage la naissance de ses activités sur l'île.

Décidée à agir, notre association s'est concentrée depuis le début de l'année sur la « restauration » du premier site d'escalade de La Réunion, la falaise des Gaillards située dans les rampes de Saint-Paul (chemin d'accès, pied des voies etc.).

Toujours en cours, de nombreux enseignants et pratiquants ont d'ores et déjà salué le travail accompli.

Mais seuls, notre capacité d'intervention reste bien faible aux vues du potentiel de la commune et des enjeux de ce dossier.

Il y a quelques mois j'ai eu l'occasion d'évoquer le sujet avec votre Maire adjoint Monsieur Christophe Pomez lors d'une réunion à la mairie annexe de Saint-Gilles en soulignant le fait que ce patrimoine méritait vraiment aujourd'hui, d'être clairement identifié, mis en valeur et entretenu.

C'est un dossier complet et ambitieux qui ouvre de larges implications car présentant tous les ingrédients du Développement Durable : social, économique, environnemental et culturel. Il doit être me semble t-il traité globalement et pourrait même être géré selon la méthode *Agenda 21 projet* pour impliquer pleinement la population.

Le but de la présente est donc de vous proposer d'inscrire ce projet dans les objectifs de la commune et de vous informer que, dès à présent, nous mettons nos compétences en la matière à votre service.

En espérant que vous donnerez une suite favorable et restant à votre écoute, veuillez recevoir, Madame la députée maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président

Pascal Colas

**Pièce jointe** : la liste des sites naturels de Saint-Paul par activité ci-dessus évoquées.

**Copies** : Christophe POMEZ / Jean ERPELDINGER / Hugues MORI



Association soutenue par  
La fondation NICOLAS HULOT